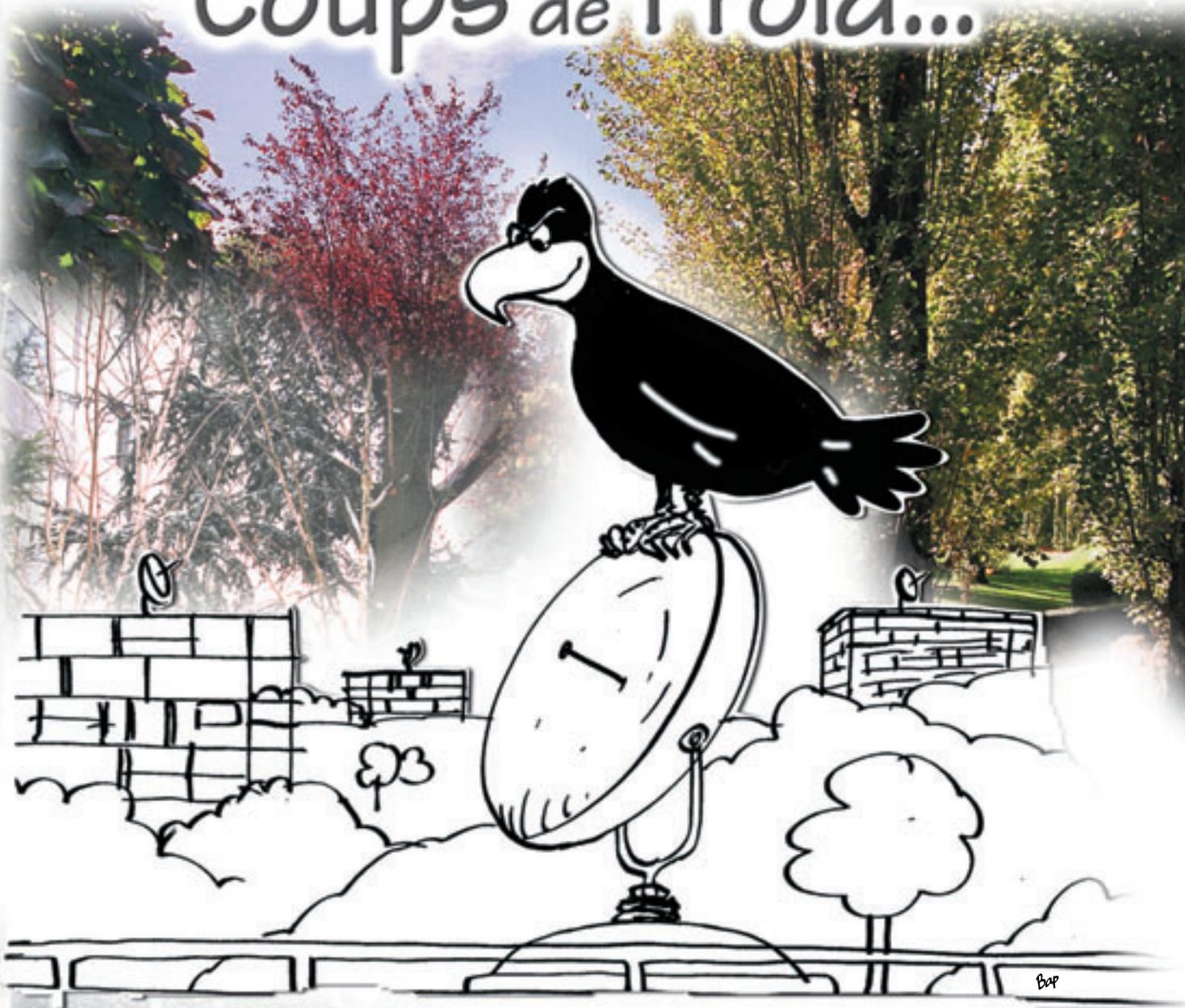


La Lettre de

parly 2

Bulletin d'information et de liaison des Copropriétaires et Résidents

Coups de Froid...



Rendez-vous : p.2

Droits d'Auteur - Chauffage : p.3-7

Relations avec les Communes : p.8

Infos Techniques : p.9

Humeur : p.10

Zoom : p.11

Enseigne du Centre Commercial : p.12

Interview : p.13

Actualités du Centre Commercial : p.14

Club Ars : p.15

Une date à ne pas manquer : 16 juin Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du syndicat principal des copropriétaires du Chesnay Trianon se tiendra le **16 juin** prochain dans l'une des salles de la mairie du Chesnay, comme l'année dernière.

Quelles résolutions seront proposées aux suffrages le 16 juin 2005 ?

Cette année hormis les résolutions habituelles concernant les comptes, quitus et budget, nous vous proposons le renouvellement de notre mandat de syndic pour trois ans. A cette résolution sont rattachées un certain nombre de décisions classiques qui sont à prendre également tous les trois ans :

- autorisation donnée aux syndicats secondaires
- mandat au Club Ars
- non constitution de provision spéciale
- pouvoir à chaque syndicat secondaire
- approbation de la répartition des effectifs

Les autres résolutions sont les suivantes :

- Mise en harmonie du règlement de copropriété – la loi solidarité et renouvellement urbain oblige à cette mise en harmonie. L'année dernière, vous avez voté le principe et cette année vous allez vous prononcer sur le règlement modifié, joint à la convocation à l'assemblée. Pendant des mois, une commission composée de copropriétaires, de vos gérants, d'un notaire et du syndic a travaillé sur ce projet. Rappelons qu'il s'agit d'une mise en harmonie avec la loi et qu'il ne nous a pas été possible d'inclure certaines clauses que nous souhaitions mais qui n'auraient pu être votées à la majorité simple. Cela sera l'objet de la refonte du règlement intérieur, dans un deuxième temps.
- Autorisation donnée à la résidence Pré Catelan pour la fermeture

de voies d'accès à la résidence. S'agissant de voies, parties communes générales de Parly 2, la résidence doit dans un premier temps obtenir votre autorisation avant de présenter cette possibilité en assemblée secondaire. Cette demande est motivée par de nombreux problèmes liés à l'insécurité. Le choix technique du mode de fermeture n'est pas décidé.

- Augmentation du poste chauffage du budget prévisionnel de l'exercice 2005. Cette demande de modification d'un budget voté l'année précédente est inhabituelle et nécessite quelques explications. Compte tenu des impératifs administratifs, le budget 2005 soumis à vos suffrages en juin 2004 est préparé en février 2004, -soit avec près d'un an d'avance !- en tenant compte des variations du climat et du prix du gaz industriel, cela n'est pas facile ! Les augmentations très importantes du prix du gaz industriel en octobre 2004 (+5,5%) et janvier 2005 (+11%) nous conduisent à vous proposer d'adopter cette résolution.

- Poursuite des travaux ECS (Eau Chaude Sanitaire). L'année dernière, vous avez voté un budget de 272 000 –pour mettre en œuvre le début des travaux destinés à protéger les réseaux d'eau chaude sanitaire, après étude complémentaire et validation par le conseil

syndical principal. Nous renouvelons cette résolution pour un montant de 200 000 – sachant qu'à ce jour, si la nécessité de faire des travaux n'est pas mise en cause, les discussions sont toujours en cours avec Elyo.

Le projet sera présenté, discuté et validé en Conseil Syndical Principal quand ce dossier sur lequel nous travaillons avec des copropriétaires, Energie et Services (conseil en chauffage de la copropriété) et un avocat spécialisé dans le domaine du chauffage et de l'eau chaude sera plus avancé.

- Raccordement de la tranche A1 (immeuble CPH) au système de chauffage des résidences. Cet immeuble ayant actuellement son propre système de chauffage, doit modifier ses installations (mise en conformité, changement de chaudière). Compte tenu de sa situation dans Parly 2, il y a possibilité d'un raccordement simple au système général et le propriétaire la LSGI (La Société Générale Immobilière) vous demande votre autorisation de procéder à ces travaux à ses frais.

ENEZ NOMBREUX !

Si vous ne pouvez participer, pensez à transmettre votre pouvoir à temps au mandataire de votre résidence, il s'agit de la vie de vote copropriété et par votre vote, vous pourrez exprimer vos choix.

Catherine RICH



... Coups de Froid

Au figuré tout d'abord, concernant les paraboles collectives : l'arrêt de la cour de cassation du 1^{er} mars dernier confirmant celui de la cour d'appel de Versailles a fait l'effet d'une douche glacée. Dix années de combat face à ce mammoth que représente la Sacem (Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique) et l'ensemble des sociétés de droits d'auteur laisse un sérieux goût d'amertume.

Les possibilités juridiques permettant une interprétation de la loi condamnant un immeuble doté d'un système de réception audiovisuel à payer des droits d'auteur comme un entrepreneur de spectacles, choque surtout par l'usage antidémocratique antiesthétique et anti-économique pour les résidents qui paient déjà une redevance télévision.

La Sacem enclenche un processus lui permettant désormais de prélever sa dîme sur près de deux millions de foyers.

Nous avons perdu une bataille... mais le combat désormais se situe sur le plan législatif où il faudra obtenir une modification de la loi sur l'audiovisuel. C'est ce qui est proposé déjà depuis plusieurs années et que Parly 2 soutenu par l'USGC (l'Union des Syndicats de Grandes Copropriétés),

J'AIME LA VILLE et l'Union de l'Habitat Social va s'efforcer de concrétiser.

Au propre deux incidents sur notre réseau de chaleur ont déclenché une publicité inutile et susceptible d'altérer l'image du patrimoine immobilier de Parly 2.

Les responsables de la copropriété cherchent à comprendre l'intérêt de cette démarche.

Il est évident que les 20 000 résidents sont citoyens contribuables et même électeurs des communes du Chesnay et de Rocquencourt.

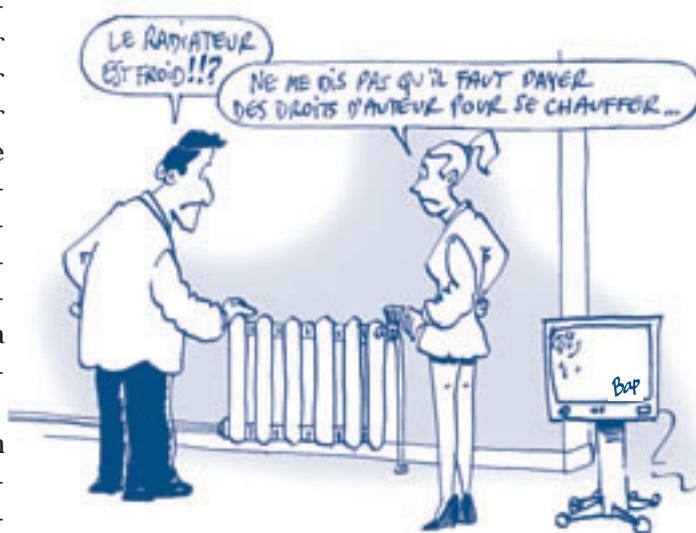
Ils sont naturellement partenaires attentifs, conciliants, participatifs à la vie de la cité au Chesnay.

Ils ont même démontré leur oecuménisme en votant lors de l'Assemblée Générale de juin 2002 la possibilité de bénéficier de notre chaufferie pour alimenter des équipements publics sans réel intérêt économique pour Parly 2.

Notre réseau se serait-il brutalement dégradé en deux ans ? Evidemment non et aujourd'hui nous dénonçons à quiconque le droit de laisser supposer que notre réseau est vétuste, ce que démentent les techniciens chargés de l'entretien de celui ci, ainsi que nos conseils en énergie.

Michel PRADAUD

"Ce numéro est consacré surtout au traitement de ces dossiers".



16 cuisines exposées

Culinelle

Créateurs de cuisines
signées Marie-Armelle & Pierre Reux

4, rue de Versailles
78150 Le Chesnay

www.culinelle.fr



Cuisine PARLY 2, type 2

01 39 55 22 41

Le Monde

1,20 € ou € avec le DVD

www.lemonde.fr

87^e ANNÉE - N° 10188 - LES É - FRANCE MÉTROPOLITAINE

DIMANCHE 20 - LUNDI 21 MARS 2005

FONDATEUR : HUBERT RIVET MÉRY - DIRECTEUR : JEAN-MAURICE COLOMBANI

Le 21 mars 2005

Isabelle Rey-Lefebvre

Les antennes collectives bientôt taxées ?

La Cour de cassation vient de confirmer la condamnation de la copropriété de Parly-II. Désormais, chaque habitant devra payer 8 euros par an de droits d'auteur

Michel Pradaud, président du conseil syndical de Parly-II (Yvelines), qui constitue, avec ses ¹75 000 logements, la plus grande copropriété de France, ne décolère pas depuis que la Cour de cassation a rendu, le 1er mars, un arrêt donnant raison à l'Association nationale de gestion des oeuvres audiovisuelles, chargée de la défense des différentes sociétés d'auteurs (Le Monde du 11 mars). Il était reproché à la copropriété d'avoir équipé 17 de ses 37 résidences de paraboles collectives diffusant des chaînes satellitaires : elles en auraient toutes été dotées, si la procédure n'avait interrompu les travaux.

Les magistrats ont considéré que cette installation contrevient au code de la propriété intellectuelle en permettant la diffusion d'oeuvres audiovisuelles par le biais d'antennes « captant divers satellites permettant la réception des chaînes françaises et étrangères et en assurant la retransmission de ces chaînes au moyen d'un réseau câblé interne à chaque immeuble auprès de l'ensemble des résidents, lequel excède manifestement le cercle de famille et constitue un public au sens du code de l'article L122-2 du code de la propriété intellectuelle ».

Par cette confirmation de l'arrêt de la cour d'appel du 16 mai 2002, la copropriété a donc été condamnée à payer aux différentes sociétés d'auteurs près de 72 775 euros hors taxes de droits de transmission, non comptés les intérêts au taux légal pour la période du 9 mars 1998 au 31 décembre 2003.

A l'avenir, chaque copropriétaire, selon les calculs du syndicat, devra s'acquitter de 8 euros par an de droits d'auteur.

« A ce régime, tous les immeubles équipés d'une antenne hertzienne ou parabolique desservant au moins deux logements devront donc payer leur écot aux sociétés d'auteurs, proteste M. Pradaud. Une telle décision est un encouragement à ce que chaque foyer s'équipe d'une antenne individuelle, alors que nous cherchions à rationaliser ces réseaux

et à les rendre plus discrets et esthétiques. »

Le conflit remonte aux années 1990, lorsque fut constaté l'échec du plan câble. A cette époque, les câblo-opérateurs équipaient à leurs frais nombre d'immeubles, espérant rentabiliser ces réseaux par les souscriptions d'abonnement individuel à des bouquets de chaînes librement choisis par les occupants, locataires ou propriétaires. Or seuls 20 % des foyers se sont montrés intéressés.

FUTURE BATAILLE LÉGISLATIVE

Lorsque certains immeubles ont, par la suite, opté pour une antenne collective satellitaire, les câblo-opérateurs, se sentant menacés par cette offre concurrente, ont saisi le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Celui-ci, prenant appui sur la loi du 30 septembre 1986 relative à l'exploitation des réseaux câblés, qui établit sa nécessaire autorisation avant la création de tout réseau de plus de 100 foyers, a porté plainte, en 1998. La procédure s'est cependant conclue par un non-lieu, le 27 octobre 2000. Le conflit a rebondi, à l'initiative des auteurs et producteurs audiovisuels, sur le terrain de la propriété intellectuelle.

L'enjeu, à l'échelle de la France, est de taille, car, sur ² six millions de copropriétés, deux millions sont dotées d'antennes collectives, sans compter près d'un million de logements sociaux sur les trois millions que compte le parc HLM. « Nous sommes déçus par ce jugement, car nous avons répondu à la demande de nos locataires en leur proposant ce service et des antennes collectives afin d'éviter la prolifération des paraboles aux balcons », s'indigne Brigitte Bogart, chargée de mission à l'Union sociale pour l'habitat : « Cette décision nous assimile à des opérateurs commerciaux, alors que nous ne faisons aucun bénéfice sur ces retransmissions. Les droits d'auteur sont, de fait, déjà acquittés par les chaînes. Qui, désormais, les payera, les locataires ou le bailleur ? », s'interroge-t-elle.

La bataille devrait se déplacer sur le terrain législatif, mais les organismes HLM et les syndicats de copropriétés ont échoué, jusqu'à maintenant, à mobiliser les pouvoirs publics, qu'il s'agisse du ministère de la culture ou de celui du logement, pour étudier une éventuelle modification de la loi.

NDLR : il faut lire ¹ « 7 500 logements » ² « 6 millions de copropriétaires »

Les Antennes Collectives et la TNT

Les antennes collectives de Parly 2 ont plus de trente ans. Conçues à l'origine pour recevoir les seules deux puis trois chaînes de l'ex ORTF, elles ne permettaient déjà plus de distribuer correctement la Cinq et M6 à leur arrivée sur l'ensemble des appartements et studios de nos immeubles. L'intérêt pour la télévision numérique par satellites depuis 1993 avait déjà incité dix sept résidences à remplacer leur installation (antenne, répartiteurs et câbles) jusqu'à l'arrivée dans chaque appartement. Ce qui permet de recevoir la nouvelle Télévision Numérique Terrestre (TNT) à moindre frais, voire aucun, suivant les solutions retenues et les plans de fréquences adoptés. A Parly 2, dix neuf résidences sont encore équipées d'installations d'origine. Celles-ci recevront de manière inégale et souvent aléatoire les chaînes actuelles de la TNT et ne pourront bénéficier des extensions futures. Il va parfois falloir envisager une remise en état des antennes collectives.

Michel TEXIER

Affaire Sacem-Angoa contre Parly 2

Suite à la décision prise en Assemblée Générale par certains syndicats secondaires d'installer des antennes collectives, la Sacem et l'Angoa, sociétés de perception et de répartition de droits d'auteur ont réclamé le paiement d'une redevance aux dits syndicats qui se livraient, selon elles, à des opérations de retransmission.

Les syndicats ont refusé de s'exécuter à régler une redevance qu'ils estimaient indue. La Sacem et l'Angoa ont alors assigné la copropriété devant le T.G.I. (Tribunal de Grande Instance) de Versailles. Par jugement du 20 juin 2000, le T.G.I. a débouté les sociétés de droits d'auteur de leurs demandes, estimant que les antennes paraboliques collectives étaient une propriété indivise des copropriétaires concernés qui réceptionnaient directement les émissions sans intervention d'un tiers au titre de prestation de service.

La Cour d'Appel de Versailles, alors saisie du litige, a accueilli quant à elle favorablement les demandes de la Sacem et l'Angoa, estimant, d'une part, que le syndicat des copropriétaires était un organisme tiers indépendant des copropriétaires eux-mêmes qui, à ce titre pouvait

être qualifié de câblo-opérateur, et, d'autre part, que le concept de "cercle de famille" défini par le Code de la propriété intellectuelle et qui exonérerait du paiement d'une redevance, ne pouvait s'appliquer à des personnes raccordées à une installation collective.

Au terme de cet arrêt, les syndicats ont été condamnés à payer les redevances rétroactivement à la date d'installation desdites antennes.

Compte tenu de l'enjeu du dossier, un pourvoi en cassation a été interjeté. L'arrêt rendu le 1^{er} mars dernier a rejeté notre pourvoi, jugeant "que le syndicat avait ainsi réalisé une représentation des œuvres audiovisuelles par communication à un public constitué de l'ensemble des résidents dont la collectivité excède la notion de cercle de famille. Peu importe l'absence d'intention lucrative ou la propriété indivise des antennes mises en place".

Dorénavant, chaque copropriétaire d'une résidence équipée d'antennes collectives devra donc régler ces redevances à la Sacem et l'Angoa, quand ces organismes en feront la demande.

Catherine RICH

"Toute la Presse en Parle"



A propos d'une fuite...



C'est une fuite sur le réseau primaire, chargé de transporter la chaleur depuis la chaufferie vers les résidences qui a entraîné l'arrêt du chauffage les 3 et 4 février derniers.

Ne disposant que de trois jours de redoux, d'après la météo, en cette période relativement froide, il convenait de faire vite.

Pour localiser la fuite il a été nécessaire de faire trois fouilles successives de cinq mètres de profondeur, rue Pottier, sur le rond-point de la poste et d'inspecter l'état des tuyaux afin de préparer le matériel nécessaire à la réparation.

Notre chauffagiste Elyo a su mobiliser toutes les équipes de spécialistes nécessaires pour mener à bien ces travaux de jour et de nuit afin de réduire au strict minimum l'interruption du chauffage. Tout d'abord des spécialistes du génie civil pour creuser à la pelleuse, en "virtuose", à la petite cuillère parmi les câbles électriques, canalisations d'eau et de gaz qui n'étaient pas tous localisés sur les plans des différents services. Ensuite, c'est une équipe de "maîtres" soudeurs qui a dû ajuster et souder un tronçon de tuyaux d'un diamètre de trente cinq cm et de près de trois mètres de long avec une précision d'ajustement et d'alignement du dixième de millimètres. Après vérification des soudures par radiographie, le chauffage a pu être remis en service dès le samedi vers 7h du matin et tout était rentré dans l'or-

dre pour le samedi en fin d'après midi.

Nous félicitons l'attitude de l'équipe d'Elyo Parly 2 qui a assisté les spécialistes pendant la durée des travaux jour et nuit jusqu'à la limite de leurs forces pour faire avancer les travaux dans les meilleures conditions.

Nous remercions M. Daniel Higoïn adjoint au Maire du Chesnay pour sa coopération.

Un réseau peu attaqué

L'état général de nos canalisations du réseau primaire s'est encore révélé en excellent état sans aucune trace d'oxydation, tant interne, où circule en circuit fermé de l'eau avec de l'anti-oxydant à 170°C sous 18 Bars, qu'externe, où aucune trace d'oxydation n'est décelable.

La peinture anti-rouille d'origine est encore présente sous le revêtement calorifuge.

L'usure due au frottement interne du fluide est négligeable et permet d'espérer encore une durée de vie minimum d'une cinquantaine d'années.

Les problèmes qui surviennent sur le réseau ne sont pas le signe d'un vieillissement mais sont le résultat de désordres et d'agressions extérieurs ponctuels. Les plus fréquents sont l'affaissement des caniveaux de béton dans lesquels sont installés les tuyaux par les mouvements du terrain, les corrosions locales lorsqu'il y a intrusion des eaux pluviales sur le revêtement calorifuge, les contraintes qui se développent par les dilatations et rétreints en fonction des variations des températures et notamment lors des arrêts et mises en service du chauffage.

Michel TEXIER



Etat comparatif des fuites observées sur 7 réseaux de chaleur en région parisienne sur 25 ans...

Ville	Uitry	Compiègne	Versailles	Clichy	Meudon	Parly 2	Massy
Réseau	34 km	14 km	23 km	19 km	8 km	14 km	20 km
Nbre fuites	36	23	81	69	40	16	68

Le Point de vue de l'Expert...

On parle souvent de la chaufferie "moderne" de Parly 2, de sa cogénération, mais beaucoup moins du réseau de distribution primaire de chaleur soit 14 km aller/retour de tuyauteries disposées en caniveau.

Il faut souligner, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres grands ensembles, que la gestion de Parly 2 a depuis l'origine confié la maintenance courante et le gros entretien au prestataire en place. Ceci a permis de doser dans le temps les actions préventives et curatives.

En préventif, on peut répertorier des actions de type : sondages, création de regards de visite, renouvellement d'équipements, thermographie aérienne, mise en place de pompes de relevage dans des caniveaux régulièrement noyés, remplacements de tronçons complets...

En curatif : essentiellement la mise sous contrôle de fuites légères voire des réparations avec arrêt partiel ou total du chauffage en cas de fuite importante.

Sur le réseau de chaleur de Parly 2, une quinzaine de fuites a été recensée en près de trente ans.

Que se passe-t-il sur les autres réseaux de chaleur ?

Les fuites sur les réseaux primaires chauffage ne sont malheureusement pas exceptionnelles.

Sur les deux cents réseaux de chaleur répertoriés en

France, (dont une dizaine suivis par Energie et Services), le nombre de fuites observées varie dans de fortes proportions suivant la qualité de la conception et de la mise en œuvre d'origine, la qualité de la maintenance et la nature des terrains dans l'environnement immédiat des réseaux.

A titre d'exemple, les réseaux de cette époque les plus touchés peuvent cumuler près d'une centaine de fuites en trente ans alors que les moins touchés cumulent une dizaine de fuites seulement depuis l'origine, ce qui situe Parly 2 à un bon niveau de fiabilité.

Tous les réseaux sont ainsi soumis à ce type de désagréments, mais il est important de souligner que jusqu'à présent, les fuites ont été majoritairement provoquées par des corrosions localisées venant de l'extérieur de la tuyauterie et non par des corrosions intérieures qui, si tel était le cas, pourraient nous faire craindre une usure prématurée des tuyauteries.

Enfin, la durée de vie prévisionnelle des réseaux de chaleur étant supérieure à cinquante ans, le remplacement des parties les plus anciennes des réseaux de Parly 2 n'est pas à l'ordre du jour.

Jean-Eudes BEAUFILS
Ingénieur Conseil

Constats et analyses par Elyo chauffagiste de Parly 2

Contrôle visuel, constat établi à l'issue des interventions :

Aspect intérieur collecteurs : excellent.

Aspect extérieur collecteurs : satisfaisant (hormis détériorations ponctuelles).

Epaisseur collecteurs : très satisfaisante.

Etat des caniveaux : satisfaisant (hormis quelques malfaçons).

Causes principales de fuites : infiltrations d'eau dans les caniveaux entraînant des corrosions externes (joints de dalles défectueux, dalles cassées, raccordements à l'égout, nappe d'eau environnante).

Analyse des fuites :

10 sont dues à une corrosion externe du tube provenant d'une présence d'eau environnante.

3 sont consécutives à une corrosion des supports avec affaissement du tube ; ce qui entraîne ensuite sa propre corrosion. Une présence d'eau environnante est à l'origine de la fuite.

2 sont dues à une dégradation du support, entraînant une usure mécanique du tube par friction. 1 est due à un défaut de fabrication.

Conclusion :

Le nombre de fuites sur le réseau de chaleur de Parly 2 reste faible : 16 fuites en 22 ans.

De ce fait, toute analyse quantitative n'est pas vraiment significative. Pour la même raison, il est difficile d'établir une tendance sérieuse quant à l'évolution du nombre des fuites en fonction du temps. La disparité des diamètres des canalisations ne permet pas, non plus, de tirer un enseignement significatif. Par contre, il est évident que la majeure partie des fuites est due à une présence anormale d'eau dans les caniveaux de chauffage, entraînant ainsi toutes sortes de corrosions (supports, colliers, tubes).

7 d'entre elles sont situées entre la rue Pottier et l'avenue Charles de Gaulle dont 3 parmi les plus récentes.

COUPURE D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Du Dimanche 31 juillet à 20h
au Samedi 6 août à 8h
Comme chaque année un arrêt
technique est nécessaire afin
d'effectuer certaines révisions et
vérifications imposées par la
réglementation.



Commission Mixte CSP / Municipalité du Chesnay

La commission mixte réunit les élus du Chesnay et les représentants du syndicat principal et leur syndic afin d'évoquer et résoudre des problèmes impliquant ces deux instances.

Lors de la dernière réunion qui s'est tenue le 27 janvier 2005 et à laquelle assistaient M. le Maire et deux de ses conseillers municipaux, il a été évoqué notamment les points suivants :

Le centre culturel Martin Luther King :

- Les conventions d'occupation sont à renouveler afin de mettre en ordre l'occupation par les associations.

Le plan sécurité :

- La ville a décidé de protéger ses bâtiments et biens municipaux par un système de télésurveillance par caméras avec un poste de contrôle 24 h / 24h. Nous sommes invités par M. le Maire à réfléchir à l'utilisation éventuelle de ce dispositif en se connectant sur ce réseau de télésurveillance pour nos installations.
- Les travaux d'aménagement de la sortie du collège Blanche de Castille, avec la construction d'un tunnel piétonnier sous la rue de Versailles et la construction d'une mini gare routière devant l'Hôpital Mignot, devraient permettre à terme d'améliorer la sécurité sur la rue de Louveciennes.

Réseau de chauffage de la copropriété :

- Les membres de la commission mixte se sont mis d'accord sur la nécessité de disposer de plans précis du passage des différentes canalisations électriques, de gaz, d'eau, d'égouts et de chauffage, afin de permettre aux différents intervenants de pouvoir agir en toute sécurité sur la voirie. La copropriété a vérifié que les plans, mis à disposi-

tion de la ville à propos du réseau de chauffage, soient complets. Il sera toutefois vérifié à nouveau que les dernières modifications concernant les chambres à vannes figurent bien sur ces plans. Les travaux d'intervention récents sur le réseau de chauffage ont permis de constater que finalement les plans digitalisés remis à la ville par certaines administrations ne sont pas aussi précis et complets qu'on pouvait l'espérer.

- La convention entre la copropriété et la ville concernant l'emprise de Parly 2 sur la voirie, est à renouveler, en tenant compte que de nombreuses rues du Chesnay ont été construites par Parly 2 et remises à la ville, ce qui complique quelque peu la situation.

Accès au Centre Commercial :

- M. le Maire rappelle que les travaux de modernisation du Centre Commercial devront prévoir un réaménagement des plans de circulation et en particulier, la suppression du feu tricolore de l'horloge à Rocquencourt qui provoque chaque soir des encombrements importants. Bien qu'il soit sur la commune de Rocquencourt, ce feu se situe sur une voie départementale et, à ce titre, doit pour toute modification ou suppression, passer par l'autorisation du Conseil Général qui assujettit la suppression de ce feu aux travaux de l'A13 et au déplacement de la sortie du tunnel piétonnier afin de pouvoir aménager une troisième voie montante. Il est à noter que le projet de la municipalité du Chesnay d'aménager un rond-point sur la voie départementale à hauteur du Centre Commercial constituerait lui aussi un obstacle à la circulation et ne manquerait pas de provoquer des encombrements plus importants et plus fréquents.

Michel TEXIER

Inauguration

du nouveau "cœur" de la ville de Rocquencourt ...

Le 23 février dernier, Jean-François Peumery, Maire de Rocquencourt, inaugurerait le nouveau "cœur" de la ville. Cette manifestation a revêtu un caractère chaleureux, sympathique et convivial.

Christian Poncelet, Président du Sénat, a dévoilé la plaque avant de s'adresser aux nombreuses personnalités présentes parmi lesquelles Bernard Niquet, Préfet des Yvelines, Franck Borotra, Président du Conseil Général, Etienne Pinte, Député Maire de Versailles et Président du Grand Parc entouré des Maires des communes membres ou voisines ainsi que de plusieurs parlementaires.

Michel PRADAUD



Sécurité Piscines...

Nouvelle législation :

Nos enfants sont-ils en sûreté dans les piscines de Parly 2 ?

Le législateur pense que non ! Et par voie de conséquences il a donc légiféré. Cela a abouti le 7 juin 2004 à une nouvelle loi et son décret d'application, avec pour échéance le 1^{er} janvier 2006 pour son application. Et nous sommes concernés, nos huit piscines sont dans la catégorie piscines privées à usage collectif.

Ce nouveau décret a pour objectif prioritaire de prévenir de la noyade les enfants de moins de cinq ans. En effet chaque année de nombreux enfants meurent noyés ou sont atteints de séquelles irréversibles suite à un accident de noyade dans une piscine privée.

Pour information en 2001, 156 personnes ont été victimes d'un accident de baignade dans une piscine privée, 76 étaient des enfants de moins de cinq ans, dont 23 ont trouvé la mort ! En France 30 000 piscines enterrées sont construites chaque année.

En considérant le nombre important des accidents, la commission parlementaire qui a œuvré sur ce problème a émis des recommandations.

Il faut distinguer clairement que la loi vise à mettre en place une protection passive, c'est à dire la séparation physique de l'enfant et du danger, mais quelle que soit son efficacité elle ne saurait remplacer la protection active



de l'enfant, qui relève de la vigilance des parents.

Pour nous conformer à la législation, plusieurs dispositifs de sécurité agréés sont disponibles, il s'agit : de systèmes d'alarme, de couvertures, d'abris ou de barrières. Le non respect des dispositions des articles relatifs à la sécurité des piscines est puni de 45 000 d'amende, sans oublier les peines encourues par les personnes physiques ou morales en cas d'accident.

Malgré l'absence d'accident ces dernières années, le Conseil Syndical Principal de Parly 2 prend bien entendu toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité de la baignade et se mettre en conformité avec la loi.

Claude CASTELLANI

Saison 2005...

Ouverture 2 juin

Fermeture 4 septembre



OPTIC 2000

Pack progressif

2 paires
2 pour 1
le prix d'



Pour la 2^{ème} paire GRATUITE; c'est vous qui voyez.

OPTIC 2000*
Centre Commercial Parly 2 - L.P. 605 - 78158 LE CHESNAY CEDEX
Tél. **01 39 54 21 21** - Fax **01 39 55 39 73**
*Extension côté FNAC



... Pas d'huile sur le feu !

Maudit feu de Rocquencourt...

Implantée à l'intersection de la route de Versailles et de la rue de l'Horloge, pas si loin du satané "triangle", la fameuse potence tricolore a sans aucun doute sauvé bien des vies humaines. Elle n'en est pas moins en procès.

D'aucuns se souviennent qu'avant cette implantation, il y a déjà plusieurs lustres, les accidents étaient légion à ce carrefour entre une départementale désormais muée en véritable autoroute et une bretelle volontiers asphyxiée au petit matin...

Il n'empêche ! L'installation en fait voir de toutes les couleurs aux dirigeants du Centre Commercial.

Quand le rouge est mis à la veille des fêtes ou à l'heure des soldes, le feu est qualifié d'inferral. Et M. le Maire voué aux flammes éternelles.

Une solution intermittente a bien été trouvée pour les grandes occasions : lors d'affluence exceptionnelle, la décision est alors prise de recourir au rythme cli-gnotant. De façon aléatoire. Pour ne pas générer de mauvaises habitudes.

Sait-on qu'au delà de ses larges épaules, le premier magistrat de la commune n'a qu'un pouvoir de proposition en la matière ? Et que la circulation relève de l'autorité et de la responsabilité du Conseil général en cet endroit ?



A plus d'une reprise, il a été réclamé un réaménagement profond de ce croisement, notamment par la création sur la droite d'une voie montante supplémentaire - de dégagement ou d'insertion selon les cas - se prolongeant au delà du pont sur l'autoroute.

Malgré tout, la disparition des signaux est vue d'un mauvais œil par les responsables du département pour de simples raisons de sécurité. Tout aussi épris de sûreté, le maire n'en peut mais... Alors, diable, ne jetons surtout pas d'huile sur le feu !

Jean-François PEUMERY

CGPG

PEINTURE INTÉRIEURE
TRAITEMENT DE FAÇADES

Tél. 01 45 21 67 67 - Fax. 01 45 21 67 68

e-mail. cgpg@cgpg.fr

11 bis, rue Jean-Jacques ROUSSEAU - TSA 40004 - 94203 IVRY-SUR-SEINE Cedex
CGPG - SAS au capital de 504 000 - SIREN 315 279 364 RCS Créteil - FR 28 315 279 364

Résidence Palais Royal

Construite en 1968, la Résidence Palais Royal, composée de trois immeubles (2 Square de Valois, 1 et 3 Square Montpensier), est située au carrefour de la rue de Versailles et des avenues Charles de Gaulle et de la Bretèche, entre le Lycée Blanche de Castille et l'Hôpital Mignot, tout près de la Forêt de Fausses Reposes, et de son sentier sportif.

Entourée d'arbres somptueux, elle bénéficie à la fois d'un environnement pratique (avec six lignes d'autobus), côté carrefour, et du calme de ses espaces verts, côté piscine.

Elle est une des cinq résidences de type luxe de Parly 2.



Mme et M. Chrétien

Avec ses façades de pierre de taille et de marbre, son large hall d'entrée desservi par deux ascenseurs, ses paliers de maître en étage, ses vastes perspectives de pièces de réception, avec corniches au plafond, ses suites privées, ses deux loggias vitrées, véritables jardins d'hiver ou d'été, sa grande entrée principale au sol de marbre gris décoré d'une grecque noire, et aussi son entrée de service, desservant lingerie, office et cuisine, l'appartement du type 3 est devenu une référence en matière de luxe et de confort.

Les habitants de Palais Royal sont bien conscients de leur cadre de vie exceptionnel, et ont bien du mal à trouver un appartement équivalent, dans un cadre aussi agréable, lorsque des obligations professionnelles les conduisent à déménager. Aussi font-ils tout pour conserver ce patrimoine. Le Conseil Syndical Secondaire et les différents présidents, qui se sont succédés depuis trente cinq ans, ont tou-

jours veillé à réaliser les travaux nécessaires sur les immeubles (façades, étanchéité des toitures, halls d'entrée, ascenseurs) ainsi qu'un bon entretien des parties communes et des espaces verts (système d'arrosage automatique, création de massifs, écussons fleuris des entrées, plantation d'arbres d'essences rares), tout en maîtrisant les charges de copropriété par un contrôle vigilant des dépenses.

C'est bien sûr le cas du Conseil Syndical Secondaire actuel, composé de dix membres, élus pour trois ans en novembre 2003, par l'Assemblée Générale de notre résidence, Conseil présidé par Jean-René Garnier, Préfet en retraite et ancien Secrétaire Général de la Mer. Le Conseil se réunit tous les deux ou trois mois, et les comptes rendus sont publiés sur le site internet www.parly2.com.

Cette action de surveillance et entretien des parties communes de la résidence, en liaison avec notre Syndic (Mme Dana, gérante efficace), mais aussi de maintien de bonnes relations de voisinage entre tous, s'appuie sur un couple d'intendants traditionnellement de très bonne qualité.

C'est le cas de nos sympathiques et dévoués intendants actuels, M. et Mme Chrétien, qui ont succédé en avril 2004 à M. et Mme Prestaut, partis en retraite après treize années de très bons et loyaux services (et après une fête mémorable, organisée en leur honneur, au Club Piscine, le 30 mars 2004, par notre Conseil Syndical, en compagnie de nos voisins de la Résidence Foch).

Ensermée dans un écrin de verdure, la piscine agrément les loisirs de l'été, et constitue un espace convivial où se retrouvent les habitués, ainsi que les nouveaux résidents, avec toujours le calme pour les adeptes de la lecture sur les transats.

Le Club Piscine, géré par la Commission Palais Royal-Foch Saint Cloud, est le lieu des réunions du Conseil Syndical, des Assemblées Générales Annuelles de la Résidence, ainsi que de diverses réceptions.

Oui, il fait vraiment bon vivre à Palais Royal.

Jacques VIALLA



Un théâtre à Paris...

"Construit au 17^{ème} siècle pour le compte de Richelieu, le Palais-Cardinal, devenu Palais Royal avec la Reine Anne d'Autriche, puis demeure de la famille d'Orléans, et de Philippe-Egalité sous la Révolution, puis de Louis-Philippe en 1830, est, depuis la fin du 19^{ème} siècle, le siège du Conseil d'Etat.

Il abrite aussi le Conseil Constitutionnel, le Ministère de la Culture et de la Communication, et la Comédie Française.

Le cadre majestueux du Jardin est bordé par les Galeries de Valois (voisine de la Banque de France), de Beaujolais (où habitait Colette), et de Montpensier (où Camille Desmoulins haranguait la foule révolutionnaire, et où plus tard vécut Jean Cocteau)."





M. Jean-Pierre BEULIN

Comptoir CARDINET : l'un des joyaux de Parly 2

A l'origine, c'est le père (Russe) de Jean-Pierre BEULIN, actuel Pdg de COMPTOIR CARDINET, qui rachète en 1927 une bijouterie à l'angle de la rue Cardinet et du Boulevard de Clichy à Paris.

L'ambiance est au beau fixe ! Après neuf mois d'existence, Jean-Pierre Beulin prend la présidence de l'Association des commerçants. Il restera trois ans à ce poste. A l'époque, il y a autant d'indépendants que de chaînes, et le but de l'Association est de faire évoluer ce Centre Commercial, de le positionner comme une zone de chalandise complètement différente d'un centre ville traditionnel. Les nombreuses actions d'animation entreprises par le Président sont merveilleusement relayées par les commerçants, avec un esprit fusionnel important. Il règne une ambiance de quiétude ; de très belles enseignes sont installées, l'air climatisé, grande première à l'époque, ajoute au confort de ce lieu. Cette ville nouvelle est constituée de beaucoup de foyers endettés mais il transparait une grande perception de l'attente des Parlysiens vis-à-vis de "leur centre".

Déjà le grand-oncle fabriquait à Saint Petersburg, les œufs de Fabergé.

Petit garçon, Jean-Pierre habitait Le Vésinet ; et sur le chemin qui le ramenait à sa pension de Jouy en Josas, dans les années 1950, il traversait Le Chesnay, qui était alors la campagne, des champs de betteraves...

En 1960, il part aux USA, où il rencontre Florence Leleu, qui lui présente Robert de Balkany et Jean-louis Solal. De là, naît une idée magique !!! Participer à l'aventure de l'ouverture du Centre Commercial de Parly 2. En 1967/68, il donne son accord final et la première boutique Comptoir Cardinet est inaugurée ; c'est un espace tout en verre avec un cercle de verre et marbre de 144 m² de diamètre, somptueux décor... mais les problèmes de sécurité n'étaient pas aussi importants à l'époque que de nos jours.

Cette première boutique de 144 m² s'agrandit quelques années plus tard jusqu'à 200 m².

En 1997, Jean-Pierre Beulin rachète la bijouterie Gaudechot, il déménage en 1999, et installe alors une deuxième boutique dans l'extension du Centre Commercial.

Aujourd'hui, malgré une réussite professionnelle qu'il ne renie pas, Jean-Pierre Beulin regrette que Parly 2 n'ait plus sa propre identité, que ce centre soit devenu "un assemblage" de boutiques qui manque d'animation et de cohésion.

Ce grand amateur de pétanque, souhaiterait voir rétablir la communication, l'enthousiasme, la complicité... enfin l'amour interne qui faisait de Parly 2, l'exception.

Anne COQUIER

www.parly2.com 24h/24h et 7j/7j

Le 9 mars 2005 s'est tenu la seconde réunion des correspondants internet des conseils syndicaux secondaires, soit pratiquement un an après la séance inaugurale d'ouverture des minisites web des résidences de Parly2.

Chaque correspondant internet représentant son conseil syndical secondaire a en effet la responsabilité de l'animation des pages internet dédiées à chaque résidence.

Connaître l'opinion de chacun après un an de fonctionnement était indispensable pour, le cas échéant apporter les adaptations nécessaires. Tout d'abord, réjouissons-nous de la participation des résidences : 19 présentes sur 36 mais parmi les 22 qui ont commencé à publier sur le net, 15 étaient représentées. Pour un début, c'est encourageant et cela prouve que l'information de proximité accessible de chez soi répond à un réel besoin.

On constate en effet environ 500 connexions par mois sur le parlyweb et minis-web, espaces réservés exclusivement aux Parlysiens. Ensuite il faut l'avouer, la fréquence de mise à jour des informations "résidentiellles" est très variable d'une résidence à l'autre. Bravo à **Maillot, Orangerie** et **Varenne**, en tête du hit-parade !

Savoir-faire technique et intérêt pour la diffusion de l'information sont les clés du succès. Une meilleure maîtrise de l'outil de publication devrait permettre aux autres bonnes volontés de suivre rapidement les bons exemples. Enfin, déception largement partagée devant le manque, voire l'absence de participation ou de contribution de nos "gestionnaires" au traitement de l'information locale. Ce problème est certes culturel mais aussi organisationnel et un peu de bonne volonté devrait y remédier.

Certains ont suggéré la mise à contribution des intendants. Il est vrai qu'une nouvelle génération de gardiens apparaît. Les équiper d'ordinateurs constituerait une dépense supplémentaire à amortir en valorisant les avantages et améliorations attendus... c'est une piste à intégrer dans une réflexion d'ensemble de l'évolution des méthodes de travail du service gérance. Pour terminer sur une note très positive, chacun s'est réjoui de la qualité du site ouvert à tous les internautes et qui valorise comme c'était l'objectif de Parly.com, l'ensemble de la copropriété de Parly 2. Il s'agit là bien entendu de l'opinion des correspondants.

N'hésitez donc pas à formuler vous-même vos observations ou suggestions. Les outils existent, ils sont à votre disposition.

Louis SAUVEE



Jérôme Le Grelle : Directeur général de Rodamco

Directeur Général de Rodamco Europe pour la France, votre groupe est propriétaire de près de 70% de la tranche A7 sur Parly 2. Grâce à cette position dominante, votre groupe a repris la mission de syndic de cette partie du centre ainsi que de l'Union. Pouvez-vous nous dire quelques mots sur Rodamco Europe que les Parlysiens ne connaissent pas ?

Rodamco Europe est une foncière européenne, à capitaux principalement hollandais, cotée à la bourse d'Amsterdam, de Francfort et de Paris. A cette caractéristique européenne, marquée par une présence dans plus de douze pays, il faut souligner notre spécialisation dans l'investissement en centre commerciaux ; en effet, sur une valeur totale de patrimoine de 7.3 Milliard, plus de 87% sont investis en commerces, ce qui fait le groupe le premier en Europe, loin devant nos principaux concurrents. En France, le groupe est propriétaire ou copropriétaire des centres de Lyon La Part Dieu, de Vélizy 2, des Ulis 2, de Rouen ou encore du centre commercial régional de Villeneuve d'Asq. Au global, nous détenons une dizaine de centres pour une valeur de 1.3 Milliard, ce qui nous place au troisième rang en France, derrière Klépierre et Unibail.

Enfin, et c'est je pense important de le souligner pour vos lecteurs, nous gérons directement tout nos centres (quand cette possibilité nous est offerte) mais rien que nos centres. Ceci nous permet d'être totalement investis, (dans tous les sens du terme) avec une vision à moyen et long terme, dans notre cœur de métier, au service des commerçants et de leurs clients.

Les Parlysiens s'intéressent d'avantage au devenir de "leur" Centre Commercial

qu'à la gestion dont elle laisse l'analyse aux copropriétaires et aux commerçants. Ou en est le projet de rénovation ?

Ce projet est aujourd'hui défini dans ses grandes lignes ; il s'appuie sur trois axes qui sont : les accès et le stationnement, la rénovation architecturale et technique, et enfin l'extension de certaines surfaces.

Les accès et le stationnement sont bien entendus, les priorités numéro un de ce projet. Nous travaillons en étroite concertation avec l'ensemble des autorités impliquées dans un tel projet, à savoir la Mairie du Chesnay, le conseil général des Yvelines, et d'une façon générale, toutes les administrations requises. Il est à noter que ce n'est pas tant sur le nombre de places, (bien que celui-ci sera augmenté), que nous travaillons que sur la fluidité, et la régulation des trafics.

La rénovation technique et architecturale permettra de remettre aux normes l'ensemble du centre et d'améliorer certains aspects de sa conception, avec entre autres choses, la mise en place de verrières apportant un éclairage naturel, la rénovation des sas d'entrée, des sols, etc.

Les surfaces additionnelles ont été appréciées au regard des besoins de certains des exploitants exerçant déjà sur le centre : ainsi le BHV, ATAC et Monoprix principalement bénéficieront d'une reconfiguration de leurs surfaces d'exploitation.

N'y a-t-il que ce type d'extension qui soit prévu ?

Non, il est aussi prévu de retravailler la configuration des cinémas, afin de pouvoir les adapter aux exigences de la clientèle, tant en terme de qualité technique que de configuration et de nombre de salles. A cet effet, les accès devraient être revus et directement reliés au mail principal de la tranche A7. En outre, il est prévu la création d'un nouveau mail de liaison entre la tranche A7

et l'extension. L'ensemble des créations de surfaces représente un montant approximatif de 20 000 m² GLA, ce qui reste très en deçà des possibilités offertes tant par l'ancien POS (Plan d'Occupation des Sols) que par le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Et le calendrier ?

Idéalement, nous souhaiterions pouvoir obtenir les premières autorisations d'ici la fin de l'année en cours. Nous pourrions alors démarrer les premières phases de travaux en 2006 et prévoir un achèvement environ 24 mois plus tard. Ceci suppose cependant, plusieurs étapes préalables :

Un accord de l'ensemble des copropriétaires sur le programme décrit précédemment. Nous avons encore quelques points de discussions avec les propriétaires de l'extension, représenté par le groupe Axa.

L'accord, passe à travers vraisemblablement par une Assemblée Générale spéciale des Parlysiens. Bien entendu, au-delà de cette assemblée, une concertation préalable est déjà en cours avec le Conseil de Parly 2. Ceci me permet de souligner que nous sommes extrêmement vigilants vis-à-vis des commentaires et remarques qui nous sont faits. D'une façon plus générale, nous sommes à la disposition des personnes et associations pour expliquer et être attentifs aux avis exprimés. Nous avons déjà rencontrés l'AHC (Association des Habitants du Chesnay) qui s'est préoccupée, tout comme le Conseil de Parly 2 de ce projet.

Enfin, nous envisageons un phasage des travaux. Celui-ci est en cours d'étude, afin de tenir compte des contraintes d'un centre qui devra rester ouvert, mais aussi de l'environnement urbain dans lequel nous nous trouvons.

Propos recueillis par Michel PRADAUD

Denis Bodhuin : nouveau "capitaine" du Centre

Sept ans au Centre Commercial Iroise de Brest... Sept ans au Centre Commercial Mayol de Toulon... Et sept ans au Centre Commercial La Part-Dieu de Lyon...

Autant dire que c'est muni d'une réputation d'insubmersible dans le management, le commerce et la communication que Denis Bodhuin a pris récemment ses fonctions nouvelles de directeur du Centre de Parly 2.

Calaisien, fils d'officier de marine, cet homme dynamique, marié et père de trois enfants, sait naviguer par tous les temps. Après deux expériences enrichissantes dans chacun des plus grands ports militaires du pays, il a su, entre Saône et Rhône, piloter de main de maître ce "navire amiral" qu'est le Centre de La Part Dieu, le plus grand de France, le plus important d'Europe construit en centre ville.

C'est donc nanti d'une solide expérience que "ce capitaine courageux" débarque à Parly 2 pour mener à bien une restructuration délicate. Mais une aventure passionnante.

Jean-François PEUMERY



Parly2, distributeur de BONHEUR !

NOUVEAUX MAGASINS...

HEYRAUD

Prend la place de François Pinet et Kenzo

NOUVELLES FRONTIERES

S'installe dans l'extension, à la place de Liberté

MONET & CO

Ouvrira dans l'ex-magasin Agatha

Le Bar ROND disparaît et laisse la place à la

BRIOCHE DOREE CAFE

Un nouveau **PRESSING** s'installe place du marché : **FER PLAIT**. Travail traditionnel.

Le CAFFE DEL ARTE

Vous accueille chaque matin à partir de 8h (à l'entrée du restaurant Del Arte).

MAGASINS RENOVES (ou en cours de rénovation) !

CAROLL - AIGLE - TINTORETTO - C. CARDINET - NODUS...

Prochaines ouvertures exceptionnelles !

Le jeudi 5 mai (Ascension), Parly 2 sera ouvert de 10h à 20h.

Le lundi 16 mai (Pentecôte), Parly 2 sera ouvert aux horaires habituels de 10h à 21h.

PROGRAMME des ANIMATIONS 2005 (1er SEMESTRE)

C'est nouveau à Parly 2 !

Le **THEATRE DE GUIGNOL** que vous avez tant apprécié à Noël, fait son spectacle **TOUS LES 1er MERCREDI** de chaque mois.

Il est situé, porte Vendôme. Séances à 11h 30, 14h 30 et 16h.

Sans oublier "**Frédi la Grenouille**" qui déambule dans le centre, pour le plaisir des petits...et des grands.

Du 25 mai au 4 juin, **SALON FORME ET BIEN ETRE**.



Du 6 au 18 juin, **SALON des JARDINIERS**, le Centre Commercial se met au vert pour le plaisir des sens... *Au programme* : décoration mais aussi animations, expositions...



PARKINGS RESERVES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE... STOP AUX CONTREVENANTS !



La Direction du Centre Commercial prévoit de tester prochainement un nouveau système de bornes, ayant pour objectif de gérer et de protéger les places de parking réservées aux **personnes handicapées**.

Ces bornes vont contribuer à l'éducation des automobilistes face à l'abus de stationnement, grâce à une informations efficace, une dissuasion forte et, si nécessaire, une répression.

Les personnes bénéficiant de droits à stationner particuliers seront munies d'une carte à puce et pourront ainsi être identifiées.

Et pour vous garer facilement, n'oubliez pas le PARKING FUTÉ, en suivant les flèches qui vous guideront vers des places disponibles.



Pour tout connaître sur le Centre Commercial de Parly 2, n'oubliez pas notre site internet : www.parly2.com

Et si vous désirez nous contacter : acparly2@parly2.com ou 01 39 54 30 45



Animations jeunes

Vacances scolaires :
ateliers d'arts manuels.

Pour les enfants de sept à onze ans,
certains après-midi de 14h à 17h -
8,50 .

Conférences au Club Ars

Par Florence vanHaecke avec diapo-
sitives sans inscription les mardis à
14h - 8,50 .

10 mai à 14h : Visite de la maison de
Victor Hugo à Paris.

Dîner-conférence

Animé par Laurence Chanchorle
avec diapositives - 24 vin en sup -
plément.

11 mai à 20h : Aquarelles : carnets de
voyage.

Visite d'exposition

Accompagnée par Laurence
Chanchorle

9 juin à 14h : Musée Rodin.

Stage de mosaïque

21 et 22 mai : apprentissage de diffé-
rentes techniques.

Expositions de peinture

Du 10 mai au 30 juin : Ateliers de
nos élèves (jeunes et adultes) en
aquarelles, huiles, toutes techniques.

Journée Portes ouverte

Le mercredi 15 juin : Vous pourrez
vous inscrire pour l'année 2005-
2006. Le Club Ars est ouvert jusqu'à
fin juin.

Le bridge, le scrabble et la biblio-
thèque resteront ouvert cet été à des
dates et heures qui seront sur le
répondeur du Club.

Les inscriptions reprendront en sep-
tembre à la fête des Chênes Verts où
nous aurons un stand puis au Club
Ars.

Bridge

Parties libres les lundis de 14h à 18h
Cours selon le niveau. Tournois ami-
caux deux mercredis par mois à
20h30.

Bibliothèque

Ouverte tous les jours sauf samedi et
dimanche.

Atelier mémoire

animé par un psychologue spécialisé.

Scrabble

Vendredi de 14h à 18h.

Langues

Anglais enfants (maternelles, CE1-
CE2, CM1, CM2; soutien scolaire
pour les 6ème et 5ème) et adultes
(6 niveaux), Espagnol (4 niveaux),
Français pour étrangers (3 niveaux).

Informatique

Cours pour adultes : six élèves maxi-
mum sur six PC en 4 niveaux (Word,
Excel, Internet, Access). Sessions de
3h d'Internet.

Art et artisanat

Piano jeunes et adultes :Initiation
musicale pour les cinq/six ans.
Aquarelle : Dessin et Peinture pour
adultes et enfants, B.D., Peinture sur
bois, Broderie. Restauration de
Céramiques - Réfection de sièges -
Art Floral - Conférences sur l'Art et
l'Histoire - Cours d'Histoire de l'Art
- Visites de musées ou d'expositions
temporaires - Dîners-conférence sur
des sujets variés d'Histoire de l'Art.
Expositions de peinture renouvelées
tous les quinze jours sur nos cimaises.

Œnologie

Cours et dîners dégustation de vins.

Sorties au Théâtre

A Paris chaque mois en car à partir
du Chesnay.

Françoise LERIDON

Accueil : Lundi au Vendredi de 9h à 12h
& 14h à 18h. Résidence Auteuil-Trocadéro
Tél. 01 39 54 43 47 - Fax 01 39 54 08 87
www.clubars.com - email club.ars@wanadoo.fr



Venez-nous rendre visite ou contactez-nous :



AGENCE DE PARLY 2 "SIEGE"

2, avenue Charles de GAULLE 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 54 43 46 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER a vu naître les résidences de Parly 2, les a vu grandir, et tout au long de leur histoire a été présent, avec ses deux équipes commerciales : l'une à l'agence du "Siège", l'autre à l'agence du "Centre Commercial" de Parly 2.

Deux équipes de douze négociateurs à votre écoute, constamment informés des nouvelles lois et réglementations en vigueur, et toujours disponibles pour trouver l'appartement que vous désirez ou vendre votre bien dans les meilleurs délais.



AGENCE DE PARLY 2 "CENTRE COMMERCIAL"

Centre Commercial Parly 2 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 55 48 00 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER c'est aussi, sur place pour les investisseurs, un Service Gestion-Location et un Service Location tous deux performants et qui vous déchargent de tous soucis.

CPH IMMOBILIER est incontournable à Parly 2.

37 Agences et Services Location sur Paris et la Région Parisienne

NOTRE FORCE, NOTRE RESEAU

www.cph.fr

La Lettre de Parly 2

Éditée par l'Association **PARLY.COM** :
Local Postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex
Tél. : 01 39 55 31 11 - Fax : 01 39 55 04 44
Email : parlycom@parly2.com - Site : www.parly2.com

Président : J.F. Peumery,
Directeur de la rédaction.

Vice-Président délégué : M. Pradaud,
Directeur de la publication.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

C. Castellani, A. Coquier, F. Leridon, J-F Peumery, M. Pradaud,
D. Progetti, S. Nadreau, C. Rich, L. Sauvée, M. Texier, J.Vialla.
Photos : N. Broquin, Club Ars, C. Commercial, Taxi Jaune, M. Texier,
J. Vialla.

Dessins humoristiques : D. Lizambard.

Publicités : CGPG, CPH IMMOBILIER, CULINELLE,
OPTIC 2000.

GLOBAL GRAPH - 01 60 12 60 95 : Création, maquette,
réalisation, impression, mise sous film de La Lettre.



PARLY 2, MEMBRE FONDATEUR